

**CGV-081206**

**UNIVERSITÉ DE MONCTON**

198<sup>e</sup> séance du

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

Le 6 décembre 2008

de 8 h 30 à 12 heures

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

## **PRÉSENCES**

Georges Arsenault	Atlantique (IPE)	André G. Richard	Sud-Est
Pauline Banville-Pérusse	Nord-Ouest	Ivan Robichaud	Nord-Est
Lise Bastarache	Extérieur du NB (Candiac)	Pauline Roy	Nord-Est
Michèle L. Caron	Professeure (Moncton)	Mario Thériault	Association des anciens anciennes et amis (Moncton)
Jeannot Castonguay, président	Nord-Ouest	Gabrielle Vienneau	Étudiante (Edmundston)
Léandre Cormier	Sud-Est		
Annie C. Daneault	Nord-Ouest		
Liette Dumas-Sluyter	Extérieur du NB (Ottawa)	Paul Albert, vice-recteur	Edmundston
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M	Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications	Moncton
Pierrette Fortin	Professeure (Edmundston)	Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Daniel Héту	Professeur (Shippagan)	Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG)	U de M
Patrick Jeune	Étudiant (Shippagan)	Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Guilda Landry	Nord-Est	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Hermel Landry	Association des anciens anciennes et amis (Edmundston)	Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice	Shippagan
Louis Léger	Sud-Est		
Vaughne Madden	Atlantique (NE)		
Roseline Paulin	Association des anciens anciennes et amis (Shippagan)		
Gaston Poitras	Extérieur des régions		

## **Invités et invitées**

**ABSENCES MOTIVÉES :** Louis R. Comeau, Conrad Ferguson et Jean-Guy Finn

**ABSENCE :** Tina Robichaud

## TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE .....	4
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT .....	
3.	ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES .....	4
4.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
5.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR. ....	4
7.	CORRESPONDANCE .....	5
8.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-080927 .....	5
9.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL .....	5
10.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER .....	5
11.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-081117 .....	6
12.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CEX) .....	6
12.1	Lettre de l'ABPPRUM .....	6
12.2	Rapport des ressources humaines .....	6
12.2.1	Années sabbatiques pour l'année universitaire 2009-2010 (UMCE) .....	6
12.2.2	Attribution de la permanence d'emploi et de promotions (UMCE) .....	6
12.2.3	Années sabbatiques pour l'année universitaire 2009-2010 (UMCM) .....	7
12.2.4	Attribution de la permanence d'emploi et de promotions (UMCM) .....	8
12.2.5	Années sabbatiques pour l'année universitaire 2009-2010 (UMCS) .....	9
12.2.6	Attribution de la permanence d'emploi et de promotions (UMCS) .....	9
12.3	Rapport du Comité pour l'appellation des installations physiques et des fonds de dotation .....	10
12.4	Prolongation du mandat du recteur et vice-chancelier .....	10
12.5	Pouvoir de signature .....	11
12.6	Location d'espace à l'Université de Moncton (Travaux publics et services gouvernementaux) .....	11
13.	RAPPORT DES RÉUNIONS DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-080909 ET SAC-081031 .....	12
13.1	SAC-080909 .....	12
13.1.1	Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants .....	12
13.2	SAC-081031 .....	12
13.2.1	Observatoire international des droits linguistiques .....	12
14.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-081009 .....	13
15.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ) .....	13
15.1	Maîtrise ès arts en orientation .....	13
15.2	Études du vieillissement .....	13
16.	RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE .....	14
17.	RÉGIME DU PLAN DE PENSION .....	15
18.	COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK	16

19.	RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE .....	17
19.1	Nominations au Comité de vérification .....	17
20.	RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE .....	17
20.1	Principe directeur du budget 2009-2010 .....	17
20.2	Tarification des logements universitaires pour l'année 2009-2010 .....	17
20.3	Résidence Lefebvre .....	17
21.	RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION .....	18
22.	RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT .....	18
22A.	RAPPORT ANNUEL .....	18
23.	AFFAIRES NOUVELLES .....	18
23.1	Contenu du condensé du Sénat académique .....	18
24.	PROCHAINE RÉUNION .....	18
25.	CLÔTURE .....	18
26.	ÉVALUATION DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (HUIS CLOS) .....	19
	DOCUMENTS .....	20
	Document A : Ordre du jour adopté .....	A(1-2)
	Document B : Rapport du recteur et vice-chancelier .....	B(1-12)
	Document C : Pouvoir de signature .....	C(1)
	Document D : Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton .....	D(1-6)
	Document E : Observatoire international des droits linguistiques .....	E(1-12)
	Document F : Procès-verbal CCJ-081009 .....	F 1-14)
	Document G : Rapport du Comité consultatif de sélection de la vice-rectrice ou du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche .....	G(1)
	Document H : Régime du plan de pension .....	H(1-6)
	Document I : Nominations .....	I(1)
	Document J : Principe directeur du budget 2009-2010 .....	J(1)
	Document K : Tarification des logements universitaires pour l'année 2009-2010 .....	K(1-15)

**Nota bene :**

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

## 1. OUVERTURE

8 h 32 : le président souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte. Il donne la liste des personnes excusées. Il s'agit de la 198<sup>e</sup> séance du Conseil des gouverneurs.

## 2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président demande aux membres d'avoir une pensée pour les personnes suivantes qui sont décédées récemment :

- ▶ **Normand Doucet**, décédé le 8 octobre 2008. Il était un professeur à la retraite au Campus de Moncton.
- ▶ **Alphonse Gaudet**, décédé le 28 novembre 2008. Il était un professeur à la retraite au Campus de Moncton.
- ▶ **Donald Bourque**, décédé le 29 novembre 2008. Il était un employé à la retraite au Campus de Moncton.
- ▶ **Michel Bélanger**, décédé le 1<sup>er</sup> décembre 2008. Il était le fils de Daniel Bélanger, professeur au Campus d'Edmundston.
- ▶ **Jean-Paul Poirier**, décédé le 5 décembre 2008. Il était un employé à la retraite du Campus de Moncton.
- ▶ Dix-neuvième anniversaire du massacre de la Polytechnique de Montréal.

## 3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue à monsieur Georges Arsenault de l'Île-du-Prince-Édouard et à monsieur Hermel Landry de l'Association des anciennes, anciens et amis de l'Université de Moncton, Campus d'Edmundston.

## 4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

## 5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

## 6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

Ajout à la rubrique *Affaires nouvelles*

23.1 Contenu du condensé du Sénat académique

**R : 01-CGV-081206**

Gaston Poitras, appuyé par Roseline Paulin, propose :

« *Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

**7. CORRESPONDANCE**

Aucune.

**8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-080927**Corrections

- ▶ À la page 5, au point 8.1.1, avant dernière ligne, il faut lire : Il n'a pas encore rencontré son conseiller...
- ▶ À la page 7, au point 13, premier paragraphe, quatrième ligne, il faut lire : Malgré ces facteurs importants, le recteur et vice-chancelier attire aussi l'attention...
- ▶ À la page 8, au point 14, le deuxième paragraphe devrait se lire comme suit : Le président rappelle que le Sénat académique, lorsqu'il s'agit de questions financières, ne possède pas un pouvoir décisionnel.
- ▶ À la page 9, au point 16.1, premier paragraphe, la deuxième phrase devrait se lire comme suit : Le recteur et vice-chancelier indique que l'on ne peut ajouter des postes dans le corps professoral sans faire les analyses financières nécessaires.

**R : 02-CGV-081206**

Pauline Roy, appuyée par Pauline Banville-Pérusse, propose :

« *Que le procès-verbal CGV-080927 soit adopté tel que corrigé.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

**9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Aucune.

**10 . RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER**

Voir le Document B, p. 1-12

Le recteur et vice-chancelier présente son rapport qui porte sur les points suivants : a) dossiers prioritaires (Le Plan d'action du gouvernement - réforme du postsecondaire; la feuille de route du gouvernement fédéral; les plans de pension; les infrastructures physiques; les négociations collectives; le Campus recherche et développement; la crise financière et le budget 2009-2010; l'évaluation des programmes; le programme d'appui à la réussite des études; les relations universitaires et les représentations externes; le recrutement étudiant; le site Web; b) activités, distinctions et événement divers (recherche, publications, créations, distinctions et honneurs; rayonnement de l'Université et service à la collectivité).

**R : 03-CGV-081206**

Ivan Robichaud, appuyé par Lise Bastarache, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier.* »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

## 11. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-081117

**R : 04-CGV-081206**

Louis Léger, appuyé par Mario Thériault, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal du Comité exécutif CEX-081117. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

## 12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CEX)

### 12.1 Lettre de l'ABPPRUM

Le recteur et vice-chancelier indique que toutes les questions soulevées dans la correspondance de l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs retraités de l'Université de Moncton (ABPPRUM) ont été discutées au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs. Plusieurs préoccupations soulevées dans cette correspondance rejoignent celles du recteur et vice-chancelier dans sa mise au point adressée à l'honorable Shawn Graham, premier ministre de Nouveau-Brunswick, le 3 juillet dernier.

### 12.2 Rapport des ressources humaines

#### 12.2.1 Années sabbatiques pour l'année universitaire 2009-2010 (UMCE)

**R : 05-CGV-081206**

Pierrette Fortin, appuyée par Annie C. Daneault, propose :

*« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 87 des Statuts et règlements et de l'article 17 de la Convention collective entre l'ABPPUMCE et l'Université, une année sabbatique de type « A » soit attribuée à la professeure **Renée GUIMOND-PLOURDE** (Secteur éducation, kinésiologie et récréologie) pour l'année universitaire 2009-2010 (du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010). »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

#### 12.2.2 Attribution de la permanence d'emploi et de promotions (UMCE)

**R : 06-CGV-081206**

Pierrette Fortin, appuyée par Yvon Fontaine, propose :

*« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 87 des Statuts et règlements et de l'article 32 de la Convention collective entre l'ABPPUMCE et l'Université, la permanence d'emploi soit attribuée au professeur **Stephen WYATT** (Faculté de foresterie) à compter de sa date d'anniversaire d'embauche en 2009. »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

12.2.2 **Attribution de la permanence d'emploi et de promotions (UMCE)** (suite)**R : 07-CGV-081206**

Pierrette Fortin, appuyée par Annie C. Daneault, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 87 des Statuts et règlements et de l'article 32 de la Convention collective entre l'ABPPUMCE et l'Université, la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à la professeure **Renée GUIMOND-PLOURDE** (Secteur éducation, kinésiologie et récréologie) à compter de sa date d'anniversaire d'embauche en 2009. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

**R : 08-CGV-081206**

Pierrette Fortin, appuyée par Pauline Banville-Pérusse, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 87 des Statuts et règlements et de l'article 32 de la Convention collective entre l'ABPPUMCE et l'Université, la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter de leur date d'anniversaire d'embauche en 2009 aux professeures et au professeur suivants :

<b>François BOUDREAU</b>	Secteur administration;
<b>Patricia CORMIER</b>	Secteur science infirmière;
<b>France MARQUIS</b>	Secteur science infirmière. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

12.2.3 **Années sabbatiques pour l'année universitaire 2009-2010 (UMCM)****R : 09-CGV-081206**

Michèle L. Caron, appuyée par Pierrette Fortin, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et des stipulations de l'article 27 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, une année sabbatique soit accordée aux professeures et professeurs suivants :

<b>NOM</b>	<b>Département ou École</b>	<b>Type<sup>1</sup></b>	<b>Dates</b>
<b>Faculté d'administration</b>			
Gérard FILLION	Département de comptabilité	A	1 <sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010
<b>Faculté des arts et des sciences sociales</b>			
Hélène ALBERT	École de travail social	B	1 <sup>er</sup> mai 2009 au 31 décembre 2009
Jacques ARSENEAULT	Département des arts visuels	A	1 <sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010
Chedly BELKHODJA	Département de science politique	A	1 <sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010
Pierre Marin BOUCHER	Département de philosophie et de sciences religieuses	C	1 <sup>er</sup> janvier 2010 au 30 juin 2010
Raoul BOUDREAU	Département d'études françaises	A	1 <sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010
Marie-Andrée CHARBONNEAU	Département de philosophie et de sciences religieuses	A	1 <sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010
Gisèle CHEVALIER	Département d'études françaises	A	1 <sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010
Pierre-Marcel DESJARDINS	Département d'économie	C	1 <sup>er</sup> juillet 2009 au 31 décembre 2009
Jeremy HAYHOE	Département d'histoire et de géographie	A	1 <sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010

<b>NOM</b>	<b>Département ou École</b>	<b>Type<sup>1</sup></b>	<b>Dates</b>
<b>Faculté des sciences</b>			
Julien CHIASSON	Département d'informatique	A	1 <sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010
Bernard de DORMALE	Département de mathématiques et de statistique	C	1 <sup>er</sup> janvier 2010 au 30 juin 2010
Mohamed FARHLOUL	Département de mathématiques et de statistique	B	1 <sup>er</sup> mai 2009 au 31 décembre 2009
Mustapha KARDOUCHI	Département d'informatique	B	1 <sup>er</sup> janvier 2010 au 31 août 2010
<b>Faculté des sciences de l'éducation</b>			
Viktor FREIMAN	Département d'enseignement au primaire et psychopédagogie	A	1 <sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010
<b>Faculté des sciences de la santé et des services communautaires</b>			
Ann BEATON	École de psychologie	A	1 <sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010
Priscille MASSÉ	École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales	A	1 <sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010
Anne RHÉAUME	École de science infirmière	A	1 <sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010. »

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

<sup>1</sup> D'après la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, l'année sabbatique de type « A » est de douze mois, celle de type « B » est de huit mois et celle de type « C » est de six mois (cf. alinéas 27.02.01, 27.02.02 et 27.02.03, p. 55).

#### 12.2.4 Attribution de la permanence d'emploi et de promotions (UMCM)

##### **R : 10-CGV-081206**

Michèle L. Caron, appuyée par Pierrette Fortin, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 87 des Statuts et règlements et de l'article 25 de la Convention collective (2003-2007) entre l'ABPPUM et l'Université, la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 à la professeure et au professeur suivants :

<b>Pierre-Yves BARBIER</b>	Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines;
<b>Andrea CABAJSKI</b>	Département d'anglais. »

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

##### **R : 11-CGV-081206**

Michèle L. Caron, appuyée par Pierrette Fortin, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 87 des Statuts et règlements et de l'article 25 de la Convention collective (2003-2007) entre l'ABPPUM et l'Université, la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 à la professeure et aux professeurs suivants :

<b>Jean-Luc BONNAUD</b>	Département d'histoire et de géographie;
<b>Jamel GHOUILI</b>	Département de génie électrique;
<b>Andrée ROY</b>	Département de comptabilité;
<b>Nabil SAYARI</b>	Département de mathématiques et de statistique. »

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

12.2.4 **Attribution de la permanence d'emploi et de promotions (UMCM)** (suite)

**R : 12-CGV-081206**

Michèle L. Caron, appuyée par Pierrette Fortin, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 87 des Statuts et règlements et de l'article 25 de la Convention collective (2003-2007) entre l'ABPPUM et l'Université, la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 à la professeure et au professeur suivants :

<b>Samuel GAUDET</b>	Département de mathématiques et de statistique;
<b>Denise MERKLE</b>	Département de traduction et des langues. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

12.2.5 **Années sabbatiques pour l'année universitaire 2009-2010 (UMCS)**

**R : 13-CGV-081206**

Daniel Héту, appuyé par Ivan Robichaud, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 87 des Statuts et règlements et de l'article 36 de l'Entente collective entre l'APPUMCS et l'Université, une année sabbatique de type « B » soit accordée à la professeure **Nathalie BOIVIN** (Secteur science infirmière) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 août 2010. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

12.2.6 **Attribution de la permanence d'emploi et de promotions (UMCS)**

**R : 14-CGV-081206**

Ivan Robichaud, appuyé par Daniel Héту, propose :

« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 87 des Statuts et règlements et de l'article 30 de l'Entente collective entre l'APPUMCS et l'Université, la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 aux professeures et professeurs suivants :

<b>Tarik BELDJILALI</b>	Secteur gestion;
<b>Annie-Hélène BOUDREAU</b>	Secteur sciences;
<b>Zine KHELIL</b>	Secteur gestion;
<b>Danielle LAMY</b>	Secteur arts et sciences humaines. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

### 12.2.6 Attribution de la permanence d'emploi et de promotions (UMCS) (suite)

#### **R : 15-CGV-081206**

Daniel Héту, appuyé par Roseline Paulin, propose :

*« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 87 des Statuts et règlements et de l'article 30 de l'Entente collective entre l'APPUMCS et l'Université, la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au professeur **Richard VALLÉE** (Secteur arts et sciences humaines). »*

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

#### **R : 16-CGV-081206**

Daniel Héту, appuyé par Ivan Robichaud, propose :

*« Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), des stipulations de l'article 87 des Statuts et règlements et de l'article 30 de l'Entente collective entre l'APPUMCS et l'Université, la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 à la professeure et au professeur suivants :*

**Élise MAYRAND**

Secteur sciences;

**Sid-Ahmed SELOUANI**

Secteur gestion. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

### 12.3 Rapport du Comité pour l'appellation des installations physiques et des fonds de dotation

#### **R : 17-CGV-081206**

Yvon Fontaine, appuyé par Ivan Robichaud, propose :

*« Que le nom **A.-C.-Mailhot** soit rattaché à la salle multifonctionnelle 309 au Campus de Shippagan. »*

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

#### **R : 18-CGV-081206**

Yvon Fontaine, appuyé par Guilda Landry, propose :

*« Que le nom **Salle des Aviseurs** soit rattaché à la salle 214 au Campus de Shippagan. »*

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

### 12.4 Prolongation du mandat du recteur et vice-chancelier

Sauf la secrétaire générale, Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier, toutes les invitées et tous les invités quittent la salle.

Le président rappelle que le Conseil des gouverneurs avait demandé au Comité exécutif d'examiner la possibilité d'offrir un mandat prolongé de deux ans au recteur et vice-chancelier. Il explique que face aux défis qui se posent à l'Université de Moncton, notamment ceux liés au dossier de la réforme de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick, les membres du Comité exécutif sont d'avis que la continuité, la stabilisation et l'expérience sont des atouts nécessaires pour bien mener les dossiers de l'heure.

#### 12.4 **Prolongation du mandat du recteur et vice-chancelier** (suite)

Sans porter un jugement à l'endroit du recteur et vice-chancelier, la présidente de l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM) explique que permettre la prolongation du mandat du recteur et vice-chancelier peut s'avérer un précédent risqué. Parlant au nom de l'ABPPUM, elle souhaite que la procédure régulière soit suivie. Elle rappelle que la *Politique de sélection des cadres* ne prévoit pas une procédure de prolongation.

Certains membres sont d'avis que l'Université de Moncton fait face à des défis inhabituels et que le dossier de la réforme en éducation postsecondaire, à lui seul, est une raison suffisante pour offrir une prolongation de mandat au recteur et vice-chancelier.

##### **R : 19-CGV-081206**

Gaston Poitras, appuyé par André G. Richard, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte une prolongation du mandat actuel du recteur et vice-chancelier pour une période de deux ans, période se terminant le 30 juin 2012. »*

Vote sur R19                      Pour 19                                      Contre 2                                      ADOPTÉE

Pause de 9 h 30 à 9 h 40.

Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier, les invitées et les invités rejoignent les membres.

#### 12.5 **Pouvoir de signature**

Voir le Document C, p. 1

Le recteur et vice-chancelier rappelle les points saillants de la *Politique de signature* et présente la modification proposée. Il explique qu'il serait souhaitable que les doyennes et les doyens puissent avoir un pouvoir de signature, notamment dans les cas où l'on discute des subventions de recherche de moins de 300 000 \$.

##### **R : 20-CGV-081206**

Yvon Fontaine, appuyé par Pauline Roy, propose :

*« Que la Politique du pouvoir de signature, telle que modifiée, soit adoptée. »*

Vote sur R20    unanime    ADOPTÉE

#### 12.6 **Location d'espace à l'Université de Moncton (Travaux publics et services gouvernementaux)**

Le recteur et vice-chancelier présente la demande de madame Joan MacKinnon, directrice régionale (région Atlantique) des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, au sujet de la location d'espace à l'Université de Moncton et la construction d'une nouvelle aile dans le bâtiment d'Environnement Canada. L'aménagement permettrait à une vingtaine de chercheuses et de chercheurs de poursuivre leur recherche.

La présidente de l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM) estime que la demande aurait dû être écrite en français. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique que les pourparlers se poursuivent en français et que la correspondance émanant de l'Université de Moncton est rédigée en français.

### 13. RAPPORT DES RÉUNIONS DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-080909 ET SAC-081031

**R : 21-CGV-081206**

Louis Léger, appuyé par Guilda Landry, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le condensé des réunions du Sénat académique SAC-080909 et SAC-081031. »*

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

#### 13.1 **SAC-080909**

##### 13.1.1 **Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants**

Voir le Document D, p. 1-6

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que le Sénat académique a adopté la version proposée lors de sa réunion du 31 octobre 2008. Il présente les modifications proposées. À l'amiable, on apporte une correction au paragraphe 55. Il devra se lire comme suit : « Toute modification à cet Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton doit être déposée au Comité conjoint de la planification et est assujettie aux avis et recommandations circonstanciés des instances représentatives des étudiantes et des étudiants des trois campus et des syndicats représentant le corps professoral et ensuite à l'approbation des instances décisionnelles de l'Université de Moncton, soit le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs. »

**R : 22-CGV-081206**

Yvon Fontaine, appuyé par Michèle L. Caron, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications proposées à l'Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton. »*

#### **Amendement**

**R : 23-CGV-081206**

Annie C. Daneault, appuyée par Pierrette Fortin, propose :

*« Que le paragraphe 41 soit modifié pour se lire comme suit : Il est interdit d'enregistrer ou de prendre des photos d'une professeure ou d'un professeur, d'une étudiante ou d'un étudiant ou d'une classe à leur insu. »*

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

#### 13.2 **SAC-081031**

##### 13.2.1 **Observatoire international des droits linguistiques**

Voir le Document E, p. 1-12

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le document portant sur l'établissement d'un observatoire international des droits linguistiques. Il explique les huit axes d'intervention de l'observatoire et relate les faits saillants du budget proposé. Il explique la distinction entre le mandat de l'Observatoire international des droits linguistiques et celui de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.

13.2.1 **Observatoire international des droits linguistiques** (suite)**R : 24-CGV-081206**

Michèle L. Caron, appuyée par Roseline Paulin, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création d'un observatoire international des droits linguistiques à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. »*

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

**14. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-081009**

Voir le Document F, p. 1-14

**R : 25-CGV-081206**

Guilda Landry, appuyée par Léandre Cormier, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CCJ-081009. »*

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

**15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)****15.1 Maîtrise ès arts en orientation**

À la suite de la présentation du document, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que le Sénat académique a rejeté la recommandation du Comité conjoint de la planification, dans un vote de 16 à 15, au sujet de la suspension des admissions au programme de Maîtrise ès arts en orientation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour une période de deux ans. Il rappelle que la résolution du Comité conjoint de la planification se lisait comme suit :

*« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la suspension des admissions au programme de Maîtrise ès arts en orientation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour une période de deux ans. »*

Après discussion, les membres du Conseil des gouverneurs estiment que l'impact financier n'est pas énorme et que le développement d'une nouvelle proposition peut se faire sans procéder à la suspension des admissions.

**R : 26-CGV-081206**

Michèle L. Caron, appuyée par Pierrette Fortin, propose :

*« Que la résolution R : 03-CCJ-081009 soit déposée. »*

Vote sur R26

Pour 20

Contre 2

ADOPTÉE

**15.2 Études du vieillissement**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le document portant sur les programmes de la Mineure en études du vieillissement et le Certificat en gérontologie. Il rappelle qu'il existe un réel besoin pour ces programmes et que ceux-ci doivent être relancés.

15.2 **Études du vieillissement** (suite)**R : 27-CGV-081206**

Yvon Fontaine, appuyé par Guilda Landry, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les recommandations suivantes :

**Recommandation 1**

Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales crée, sous sa présidence, un Comité ad hoc composé de deux personnes de la Faculté des arts et des sciences sociales, d'une personne de l'Éducation permanente, d'une personne de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et d'une personne du milieu qui aura pour mandat :

1. de se pencher sur les différents enjeux soulevés dans le cadre du processus d'évaluation des programmes de mineure en études du vieillissement et de certificat en gérontologie;
2. d'examiner le contenu des programmes et d'en proposer des modifications s'il y a lieu;
3. d'examiner les recommandations de l'évaluateur externe et d'en proposer le suivi s'il y a lieu;
4. de proposer l'orientation générale de ces programmes;
5. de proposer la mise en place de moyens pour assurer leur bon fonctionnement;
6. de remettre son rapport au Comité conjoint de la planification en décembre 2009.

Le Comité pourra ajouter des personnes du milieu s'il le juge à propos.

**Recommandation 2**

Que les admissions aux deux programmes (mineure en études du vieillissement et certificat en gérontologie) soient suspendues à compter de juillet 2009 et ce, jusqu'à ce que le Comité ad hoc ait terminé son travail et que l'Université ait accepté de relancer ces deux programmes. »

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE

**16. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE**

Voir le Document G, p. 1

Sauf la secrétaire générale, Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, toutes les invitées et tous les invités quittent la salle.

Le recteur et vice-chancelier présente la recommandation favorable du Comité consultatif de sélection du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Il rappelle que la procédure de renouvellement a été suivie. Monsieur Boucher a indiqué qu'il souhaitait obtenir un deuxième mandat. À la suite des consultations auprès des instances appropriées, monsieur Boucher a reçu l'appui de toutes les instances sauf une.

**16. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE (suite)**

La présidente de l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM) manifeste son objection quant à la suggestion de mettre sur un même pied d'égalité l'ABPPUM et les autres instances consultées. Elle considère qu'il faut repenser à la *Politique de sélection des cadres*.

**R : 28-CGV-081206**

Yvon Fontaine, appuyé par Pauline Roy, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte le renouvellement du mandat de Neil Boucher au poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'Université de Moncton à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 pour un mandat de cinq ans. »*

Vote sur R28                      Pour 20                      Contre 2                      ADOPTÉE

Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, les invitées et les invités rejoignent les membres.

**17. RÉGIME DU PLAN DE PENSION**

Voir le Document H, p. 1-6

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente la lettre du 20 novembre 2008 de Terrance J. LeBlanc, secrétaire du Comité de retraite des professeures, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton, au sujet de l'utilisation d'une nouvelle table de mortalité et d'une démarche pour sécuriser davantage la caisse de retraite.

**R : 29-CGV-081206**

André G. Richard, appuyé par Léandre Cormier, propose :

*« Que la table de mortalité GAM83 utilisée lors des évaluations actuarielles du régime de pension des professeures, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton soit remplacée par la table de mortalité plus récente UP94@2015.*

*Que, dans le cadre d'une démarche pour sécuriser davantage la caisse de retraite, le taux d'intérêt projeté pour le retour sur l'investissement de la caisse de retraite soit diminué de 7,0 % à 6,75 %, dans un premier temps, et que le Comité de retraite des professeures, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton se penche sur les moyens de réduire ce taux encore davantage à l'avenir. »*

Vote sur R29    unanime    ADOPTÉE

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente le premier point de la lettre du 18 novembre 2008 de Terrance J. LeBlanc, secrétaire du Comité de retraite des professeures, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton, au sujet de l'augmentation à 9 % des cotisations des participantes et des participants ainsi que les contributions de l'employeur pour sécuriser le régime de retraite.

**R : 30-CGV-081206**

Lise Bastarache, appuyée par André G. Richard, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte d'augmenter à 9 % les cotisations des participantes et des participants et que l'employeur contribue un montant au moins égal à celui des participantes et des participants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. »*

**17. RÉGIME DU PLAN DE PENSION (suite)**

La présidente de l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM) rappelle qu'une lettre d'entente entre l'Employeur et l'ABPPUM, faisant l'objet de l'annexe H de la convention collective, prévoit un montant de 7,5 %. Elle ajoute que les participantes et les participants au régime n'ont pas été consultés. Elle souhaite que ce point soit reporté à la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs afin que le Comité de retraite procède à des consultations. Le recteur et vice-chancelier rappelle que les propositions émanent du Comité de retraite.

**P : 31-CGV-081206**

Michèle L. Caron, appuyée par Pierrette Fortin, propose :

*« Que la décision relative à la résolution R : 30-CGV-081206 soit reportée à la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs. »*

Vote sur P31	Pour 2	Contre 20	REJETÉE
Vote sur R30	Pour 20	Contre 2	ADOPTÉE

Le recteur et vice-chancelier présente le deuxième point de la lettre du 18 novembre 2008 de Terrance J. LeBlanc, secrétaire du Comité de retraite des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton. Il s'agit de mettre en place un régime volontaire afin de compenser temporairement l'impossibilité de dé plafonner le régime actuel.

**R : 32-CGV-081206**

Lise Bastarache, appuyée par Ivan Robichaud, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs demande au Service des ressources humaines de mettre en place, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, un régime avec participation employées/employés-employeur sous forme de REÉR ou autre, régime qui serait volontaire pour les employées et employés, ceci de manière à compenser temporairement l'impossibilité de dé plafonner le régime actuel. »*

La présidente de l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM) estime que cette mesure doit être temporaire et propose un amendement.

**Amendement****P : 33-CGV-081206**

Michèle Caron propose :

*« Que l'on ajoute les mots « pour l'année fiscale 2009 » à la fin de la résolution R : 32-CGV-081206 après les mots « régime actuel ».*

Cet amendement n'a pas reçu d'appui.

Vote sur R32	Pour 21	Contre 1	ADOPTÉE
--------------	---------	----------	---------

**18. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Le recteur et vice-chancelier rappelle que le gouvernement provincial a publié son plan d'action pour la réforme de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick et que celui-ci contient 33 mesures d'action. Dans la mise en oeuvre de ces mesures, le recteur et vice-chancelier indique qu'il continuera à faire valoir la position du Conseil des gouverneurs.

## 19. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

### 19.1 Nominations au Comité de vérification

Voir le Document I, p. 1

**R : 34-CGV-081206**

Yvon Fontaine, appuyé par Louis Léger, propose :

*« Que **Paul Bérubé** et **André G. Richard** soient nommés au Comité de vérification pour un mandat de trois ans. »*

Vote sur R34

unanime

ADOPTÉE

## 20. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE

### 20.1 Principe directeur du budget 2009-2010

Voir le Document J, p. 1

Le recteur et vice-chancelier présente le principe directeur et les paramètres pour le budget de l'année financière 2009-2010. Le principe de l'équilibre budgétaire est maintenu et le budget doit mettre en priorité l'investissement dans les services à la population étudiante, l'enseignement ainsi que la recherche.

**R : 35-CGV-081206**

Lise Bastarache, appuyée par Pauline Banville-Pérusse, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte le principe directeur et les paramètres du budget 2009-2010. »*

Vote sur R35

unanime

ADOPTÉE

### 20.2 Tarification des logements universitaires pour l'année 2009-2010

Voir le Document K, p. 1-15

La présidente du Comité de finance, Lise Bastarache, présente le document portant sur la tarification des logements universitaires pour l'année 2009-2010, notamment l'annexe A. Au Campus de Shippagan, on prévoit une augmentation de 3 %. Au Campus de Moncton, on note une variation entre 0 % et 9 %. Aucun changement n'est prévu au Campus d'Edmundston. Tous les tarifs de location demeurent concurrentiels selon la présidente.

**R : 36-CGV-081206**

Lise Bastarache, appuyée par Léandre Cormier, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte les tarifs de location pour l'année 2009-2010 identifiés à l'Annexe A du document Tarification des logements universitaires pour l'année 2009-2010. »*

Vote sur R36

unanime

ADOPTÉE

### 20.3 Résidence Lefebvre

La présidente du Comité de finance, Lise Bastarache, explique qu'un projet de rénovation des grandes ailes de la résidence Lefebvre s'avère nécessaire. En ce moment, les grandes ailes sont fermées et ne sont pas dans un état pour accueillir des étudiantes et des étudiants. Elle rappelle que les chambres de la résidence Lefebvre sont du style « dortoir » et ne satisfont pas aux besoins des étudiantes et des étudiants. Un autre type de logement pourrait davantage stimuler le taux d'occupation. Une rénovation par étapes pour adapter la résidence au marché actuel et la réparation des déficiences du bâtiment sont de mise selon les membres du Comité.

20.3 **Résidence Lefebvre** (suite)**R : 37-CGV-081206**

Lise Bastarache, appuyée par Louis Léger, propose :

*« Que, sous réserve de l'obtention de conditions financières favorables, le Conseil des gouverneurs autorise la direction de faire un prêt de l'ordre de 3 M\$ pour des travaux d'aménagement importants à la résidence Lefebvre au Campus de Moncton. »*

Vote sur R37

unanime

ADOPTÉE

**21. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Liette Dumas-Sluyter, membre du Comité de vérification, explique que le Comité s'est réuni le 27 octobre 2008. Le Comité s'est penché sur le mandat et les attributions du Comité de vérification. Elle rappelle aussi que quatre mandats de vérification sont en cours : 1) Étude portant sur les contrats d'emploi; 2) Étude des opérations financières et de la gestion des fonds de recherche; 3) Étude sur la Politique d'achats; 4) Évaluation des besoins en matière d'assurance de dommages.

**22. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT**

Le président du Comité de placement, André G. Richard, explique que le Comité s'est réuni le 21 novembre 2008. Devant la turbulence des marchés boursiers, les membres estiment qu'il faut demeurer aux aguets et surveiller de près la performance des gestionnaires. Il indique que les gestionnaires des régimes de pension seront invités à faire des présentations aux membres du Comité le 13 février prochain.

**22A. RAPPORT ANNUEL****R : 38-CGV-081206**

Yvon Fontaine, appuyé par Gaston Poitras, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Rapport annuel de l'Université de Moncton. »*

Vote sur R38

unanime

ADOPTÉE

**23. AFFAIRES NOUVELLES****23.1 Contenu du condensé du Sénat académique**

La présidente de l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM) propose que, dans les rubriques du condensé du Sénat académique où le vote est serré, il serait souhaitable d'expliquer brièvement les arguments soulevés.

La secrétaire générale note la suggestion.

**24. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu le 25 avril 2009.

**25. CLÔTURE**

La séance est levée à 12 heures.

**26. ÉVALUATION DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (HUIS CLOS)**

Cette rencontre a eu lieu immédiatement après la clôture de la séance.

Contresigné le

\_\_\_\_\_  
Jeannot Castonguay, président

\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire générale